

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024

Date de la convocation
01.10.2024

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 11
Votants 13

L'an deux mille vingt quatre,
le sept Octobre,
à 19 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. FORTIN, M. LAMBERT,
Mme MIRAULT, Mme ETOURNEUX, Mme VAY, Mme POUZIN.

EXCUSES :

M. DAZAS, Mme LIEBOT, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. TOURAINE, Mme BOURGERIE.
Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE
Pouvoir de M. Dominique TOURAINE à Mme Laurence ETOURNEUX

OBJET DE LA DELIBERATION :

Créances irrécouvrables

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Le Comptable du Trésor a adressé un état de créances irrécouvrables (liste 6945660633) concernant le budget du CCAS de Loudun pour la somme globale de 853.95 € pour le motif suivant :

- Personne décédée

⇒ Créances admises en non-valeur (art 6541) : 853.95 €.

Après examen, les membres du Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur l'admission en non-valeur de cette somme.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Laurence MOUSSEAU



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 18 OCT. 2024

Publié le : 18 OCT. 2024

Notifié le :